

## Pour la reprise de mon activité et celle de mes salariés.

### SENSIBILISER

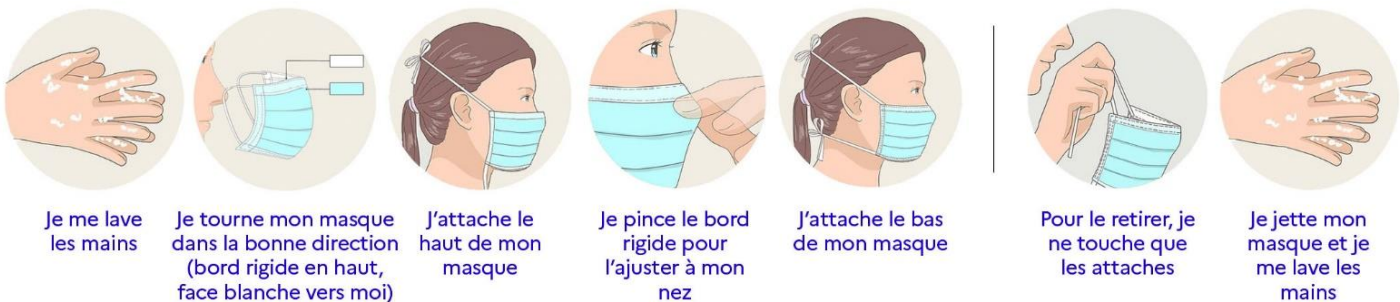
**Sensibiliser** les salariés aux risques, aux règles de distances sociales et aux gestes barrières. Le salarié est également responsable de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles de ses collègues.



**Former et informer** en fonction des compétences et de l'expérience.

**Les masques** sont indiqués dans le cadre de la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.

### Comment mettre mon masque chirurgical ?



### Comment mettre mon masque FFP2?



# ORGANISER LE TRAVAIL

**Evaluer les risques**, afin de les prévenir et les réduire.

**Donner les consignes** de travail et **mesures** à respecter : organisation des tâches, planning des rendez-vous, organisation de la salle d'attente, règles de circulation des entrées et sorties, du circuit de prise en charge des patients, plan de nettoyage/désinfection des locaux, sanitaires, sol et surfaces et périodicité, évacuation des déchets...etc.

**Veiller à la bonne application** des règles que vous avez mis en place.

Vous pouvez dans la mesure du possible **adapter un vestiaire** (séparation tenue de ville/tenue de travail).

**Fournir les équipements** de protection individuels adaptés et en bon état : gants jetables, blouse, masque...etc.

En cas de suspicion de symptômes chez un patient, **renforcer la protection** : Charlotte, lunettes, sur blouse jetable, ou sur blouse coton lavable à 60° pendant 30min, ou sur blouse en plastique manches longues.

Fournir du **savon et/ou solution Hydro alcoolique** pour le lavage des mains, avec serviettes en papier jetable.

*Les mesures prises doivent, le cas échéant, être réactualisées en fonction de l'évolution de la situation dans l'entreprise, mais aussi des instructions des pouvoirs publics.*

Pour plus d'information : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\\_obligations\\_employeur.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_obligations_employeur.pdf)